

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1845

24 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>ABC 2000 S.A.</b> .....	<b>88548</b>	<b>Holleur S.A.</b> .....	<b>88531</b>
<b>Advantage Financial S.A.</b> .....	<b>88532</b>	<b>Holstein Retail S.A.</b> .....	<b>88530</b>
<b>Assumption S.A.</b> .....	<b>88557</b>	<b>ImmoInt S.A.</b> .....	<b>88519</b>
<b>Biolaser Technologies et Finances S.A.</b> ...	<b>88559</b>	<b>Infris S.à r.l.</b> .....	<b>88530</b>
<b>Biolaser Technologies et Finances S.A.</b> ...	<b>88560</b>	<b>International Investment Services</b> .....	<b>88517</b>
<b>BN &amp; P I</b> .....	<b>88521</b>	<b>Investissements Méditerranée S.A.</b> .....	<b>88518</b>
<b>Brincorp S.A., SPF</b> .....	<b>88520</b>	<b>Isidro International S.A.</b> .....	<b>88517</b>
<b>Britafin S.A.</b> .....	<b>88515</b>	<b>Lamsteed S.A.</b> .....	<b>88531</b>
<b>British Vita (Lux III) S.à.r.l.</b> .....	<b>88560</b>	<b>LB Dame LP S.à r.l.</b> .....	<b>88559</b>
<b>CAE Euroco S.à r.l.</b> .....	<b>88558</b>	<b>LB Dame LP S.à r.l.</b> .....	<b>88557</b>
<b>CBG Alternative Sicav</b> .....	<b>88529</b>	<b>LB Dame S.à r.l.</b> .....	<b>88559</b>
<b>C.J. Boutique s.à r.l.</b> .....	<b>88533</b>	<b>LB Dame S.à r.l.</b> .....	<b>88558</b>
<b>Cnig S.A.</b> .....	<b>88517</b>	<b>Louvainvest S.A.</b> .....	<b>88514</b>
<b>Cordea Savills European Commercial Fund</b> .....	<b>88521</b>	<b>Monkwood Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>88558</b>
<b>Crescendo SIF Fund</b> .....	<b>88521</b>	<b>Multi-Strategy Portfolio</b> .....	<b>88516</b>
<b>CTI Systems S.A.</b> .....	<b>88539</b>	<b>NLG Acquisition Investments S.C.A.</b> .....	<b>88535</b>
<b>DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR</b> .....	<b>88556</b>	<b>Pamplona Credit Opportunities Invest- ments HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>88522</b>
<b>Desdan Holding S.A.</b> .....	<b>88514</b>	<b>Parkstadt Investors</b> .....	<b>88531</b>
<b>Duchess I CDO S.A.</b> .....	<b>88545</b>	<b>Paul Wagner et Fils S.A.</b> .....	<b>88523</b>
<b>El-Maxi S.A.</b> .....	<b>88557</b>	<b>PCO HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>88522</b>
<b>EMC Luxembourg PSF S.à r.l.</b> .....	<b>88530</b>	<b>Peachtree Global Non-Correlated Fund</b> .....	<b>88521</b>
<b>Falcon Real Estate Luxembourg</b> .....	<b>88557</b>	<b>Plastics International Luxembourg S.A.</b> .....	<b>88556</b>
<b>Flanders International S.A.</b> .....	<b>88515</b>	<b>Saint Benoit S.A.</b> .....	<b>88532</b>
<b>Fortis Direct Real Estate Fund</b> .....	<b>88515</b>	<b>Saman S.A.</b> .....	<b>88560</b>
<b>Gagfah S.A.</b> .....	<b>88535</b>	<b>Sogex S.A.</b> .....	<b>88514</b>
<b>Galux S.A.H.</b> .....	<b>88520</b>	<b>St. Georges Investment S.A.</b> .....	<b>88520</b>
<b>Garlaban Holding S.A.</b> .....	<b>88516</b>	<b>Tigridia S.à r.l.</b> .....	<b>88549</b>
<b>GCI Partners S.à r.l.</b> .....	<b>88532</b>	<b>Tinvestments S.A.</b> .....	<b>88518</b>
<b>Genepharma International</b> .....	<b>88558</b>	<b>UBS (Lux) Institutional Sicav II</b> .....	<b>88519</b>
<b>Global Villas Sàrl</b> .....	<b>88530</b>	<b>Vitruvio S.A.</b> .....	<b>88518</b>
<b>Herinvest S.A.</b> .....	<b>88516</b>	<b>Woodside Steel Group S.à.r.l.</b> .....	<b>88532</b>
<b>Historia S.A.</b> .....	<b>88519</b>		

**Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 octobre 2009 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 septembre 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009118084/696/15.

---

**Louvainvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.189.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 octobre 2009 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2009;
3. affectation des résultats au 30 juin 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009119308/10/18.

---

**Sogex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.525.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 20 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007, 30 juin 2008 et 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009121489/755/21.

---

**Britafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.162.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 octobre 2009 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009121455/795/16.

---

**Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 13 octobre 2009 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009121457/795/15.

---

**Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2009, les actionnaires sont convoqués à une deuxième assemblée extraordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2009 à 14 h 30, dans les locaux d'Intertrust (Luxembourg) S.A., 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital, avec effet rétroactif au 24 juin 2009, à concurrence de CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (EUR 127.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 391.489.900,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 391.616.900,-) par la création et l'émission de DOUZE VIRGULE SEPT (12,7) actions nouvelles du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe assorties d'une prime d'émission de TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE EUROS CINQUANTE-CINQ CENTS (EUR 34.634,55,-);
2. Souscription et libération des nouvelles actions ;
3. Diminution de capital, avec effet rétroactif au 24 juin 2009, à concurrence de TREIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE (EUR 13.970.000,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de MILLE TROIS CENT (1.300) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland,

Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euro-land, de QUATRE-VINGT-QUATORZE (94) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de TROIS (3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe ;

4. Modification de l'article 5 des statuts;
5. Refonte des statuts sans toucher ni à l'objet social, ni à la forme de la société, ni au capital social ;
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les actionnaires devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée en adressant un courrier au siège de la société cinq jours francs au moins avant la réunion.

Fortis Direct Real Estate Management S.A.

L'Associé Gérant-Commandité

Référence de publication: 2009121459/755/41.

---

**Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *October 13, 2009* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009121468/795/16.

---

**Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

---

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 13 octobre 2009 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

*Le Conseil d'administration de Multi-Strategy Portfolio.*

Référence de publication: 2009121488/584/20.

---

**Herinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.149.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 16 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009121475/755/18.

---

**Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *October 12, 2009* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009121483/795/16.

---

**International Investment Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.203.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 octobre 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009121478/795/17.

---

**Cnig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.307.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 03 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

88518

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Qui se tiendra le mardi 13 octobre 2009 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009111362/755/17.

---

**Investissements Mediterranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.466.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 09 avril 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 13 octobre 2009 à 09.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009111365/755/17.

---

**Tinvestments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.441.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 05 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 13 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009111366/755/17.

---

**Vitruvio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.994.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 mai 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 13 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

88519

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009111367/755/17.

---

**Historia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.796.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 27 avril 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 octobre 2009 à 09.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009111371/755/17.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 05. Oktober 2009, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird. Die Generalversammlung vom 20. April 2009 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 05. Oktober 2009 mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Januar 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 25. September 2009, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009115330/755/26.

---

**Immoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.302.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 12 octobre 2009 à 10 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 7 septembre 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009112670/29/18.

---

**St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi, 29 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009117753/750/16.

---

**Galux S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 octobre 2009 à 14.30 heures au siège social de la société, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du Commissaire à la liquidation;
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009115016/755/17.

---

**Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à



### L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue Extraordinairement, qui aura lieu le 2 octobre 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009116463/1023/16.

---

#### **BN & P I, Fonds Commun de Placement.**

Das Sondervermögen BN & P I wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet ("Gesetz von 2002").

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 24. August 2009 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 24. September 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 24. August 2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2009108464/14.

(090135767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

#### **Peachtree Global Non-Correlated Fund, Fonds Commun de Placement.**

The management regulations with respect to the fund Peachtree Global Non-Correlated Fund have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Peachtree Global Non-Correlated Fund a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

PEACHTREE ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2009114158/12.

(090139860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

#### **Cordea Savills European Commercial Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion modifié au 4 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009114874/10.

(090141159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

#### **Crescendo SIF Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion coordonné au 16 juillet 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, septembre 2009.

DJE Investment S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009115022/10.

(090141954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**PCO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.612.

In the year two thousand and nine, on the tenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", a exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr. Raphaël BOJANOWSKI, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 7, 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145612, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 870 of April 23, 2009 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on April 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 987 of May 12, 2009.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l." to "PCO Holdco S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

**Art. 4.** The Company will have the name "PCO Holdco S.à r.l.".

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", une société exemptée constituée sous la loi du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Raphaël BOJANOWSKI, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145612, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 23 avril 2009 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987 du 12 mai 2009.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l." en "PCO Holdco S.à r.l."

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "PCO Holdco S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOJANOWSKI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10805. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119935/78.

(090145220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft „PAUL WAGNER ET FILS S.A.", société anonyme, mit Sitz in L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Christine DOERNER, mit damaligem Amtssitz in Clervaux, am 13. Februar 1984 errichtet worden ist, wurde im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 66 vom 6. März 1984 veröffentlicht.

Eine letzte Abänderung der Satzung fand statt durch eine Urkunde von Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 27. Dezember 2001, welche im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 653 vom 26. April 2002 veröffentlicht wurde.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herrn Cédric LORRAIN, Jurist, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Tom FELGEN, Jurist, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Umwandlung der Gesellschaft in eine dualistisch geführte Gesellschaft, gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich 60bis-19 des Gesetzes vom 25. August 2006 welches das Gesetz vom 19. August 1915 über die Handelsgesellschaften abändert.

2) Infolgedessen Neufassung der Statuten.

- 3) Ausscheiden der Verwaltungsratsmitglieder.
- 4) Ernennung der Mitglieder des Aufsichtsrates und Festlegung der Mandatsdauer.

II. Dass die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre erstellt wurde und die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre geprüft sind.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

III. Dass aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist.

Die vorliegende außerordentliche Generalversammlung ist also beschlussfähig.

Sodann stellen die in der außerordentlichen Generalversammlung anwesenden respektive vertretenen Aktionäre fest, dass sie ordnungsgemäß und im Voraus über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden und die außerordentliche Generalversammlung demnach rechtsgültig tagt.

Die außerordentliche Generalversammlung erklärt sich alsdann mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet somit zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft den Regelungen einer dualistisch geführten Gesellschaft, gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich 60bis-19 des Gesetzes vom 25. August 2006 welches das Gesetz vom 19. August 1915 über die Handelsgesellschaften abändert, zu unterwerfen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt dementsprechend die Satzungen der Gesellschaft gemäß den Regelungen dualistisch geführter Gesellschaften neuzufassen wie folgt:

### **„Kapitel I. Art der Gesellschaft**

**Art. 1. Bezeichnung.** Die Gesellschaft nimmt die Form der Aktiengesellschaft an. Ihre Bezeichnung lautet „PAUL WAGNER ET FILS SA.“

**Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Auf Beschluss des Vorstandes kann der Gesellschaftssitz an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Außerhalb dieser Gemeinde kann er auf Beschluss der Aktionäre an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, jedoch unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität.

Der Vorstand kann Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten, unter vorheriger Genehmigung durch den Aufsichtsrat.

**Art. 3. Gesellschaftsgegenstand.** Gegenstand des Unternehmens sind Planung, Ausführung, Wartung und Schulung auf dem Arbeitsgebiet der Gebäudetechnik, insbesondere dem integrierten elektrotechnischen Anlagenbau, d.h. der Installations- und Energietechnik sowie der Kommunikations-, Daten- und Automatisierungstechnik.

Die Gesellschaft kann des weiteren im Bereich der Heiz- und Raumlufttechnik, der Sanitär-, Brandschutz- und Umwelttechnik, sowie im Bereich des Anlagen- und Rohrleitungsbaus mit jeweils zugehörigem Montage-, Wartungs- und Reparaturbetrieb tätig werden.

Zweck der Gesellschaft ist des weiteren der An- und Verkauf im Groß- und Einzelhandel von Elektro- und elektronischen Artikeln, Werkzeugen, elektrischem Leuchtmaterial sowie Montage und Instandhaltung dieser Gegenstände und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann sowohl im Rahmen des technischen Gebäude- und Facility-Management als auch als technisches Generalunternehmen tätig werden.

Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte gewerblicher, industrieller, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur ausüben, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern.

Die Gesellschaft kann sich in jeder Weise an allen anderen Geschäften, Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die denselben, einen gleichartigen oder ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, oder die durch ihre Beschaffenheit die Entwicklung des Unternehmens fördern, die Beschaffung der Rohstoffe sowie den Absatz seiner Produkte erleichtern können.

**Art. 4. Dauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

## Kapitel II. Gesellschaftsvermögen

**Art. 5. Gezeichnetes Kapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-). Es ist aufgeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.

**Art. 6. Veränderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann mittels Beschlussfassung der Dreiviertelmehrheit der Generalversammlung der Aktionäre aufgestockt oder vermindert werden.

**Art. 7. Vorrangiges Zeichnungsrecht.** Bei jeder Kapitalerhöhung müssen die neuen, gegen Bar- oder Sacheinlagen zu zeichnenden Aktien den bestehenden Aktionären vorzugsweise im Verhältnis zur Anzahl ihrer Aktien während einer vom Vorstand festzulegenden Frist angeboten werden. Diese Frist muss sich jedoch auf mindestens dreißig Tage ab Zeichnungseröffnung erstrecken.

## Kapitel III. Aktien und Ihre Übertragung

**Art. 8. Art der Aktien.** Die Aktien sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Aktionärsregister geführt, das von allen Aktionären eingesehen werden kann.

**Art. 9. Übertragbarkeit der Aktien.** Unter Voraussetzung der vorherigen Mitteilung an den Vorstand können Aktien unter Aktionären frei übertragen werden. Die Übertragung der Aktien zwischen den Aktionären und Nachkommen in direkter Linie, sowie zwischen Ehepartnern ist ebenfalls frei. Das Gleiche gilt für Übertragungen von Aktien innerhalb der Imtech Gruppe.

In allen anderen Fällen wird die Übertragbarkeit der Aktien wie folgt geregelt:

Der Aktionär, der eine Veräußerung seiner Aktien beabsichtigt, teilt dem Vorstand seine Absicht durch Einschreibebrief mit. In diesem Schreiben gibt er sämtliche Einzelheiten über die Identität des Zessionars, die Anzahl der zu veräußernden Aktien, den beabsichtigten Verkaufspreis und den Zahlungsmodus bekannt.

Der Vorstand bestätigt dem verkaufsbeabsichtigenden Aktionär binnen vierzehn (14) Tagen nach Eingang des Schreibens dessen Erhalt und teilt gleichzeitig den übrigen Aktionären den Inhalt des Schreibens mit.

Innerhalb einer Frist von vierzehn (14) Tagen nach Absendedatum des vorgenannten Informationsschreibens des Vorstands sind die anderen Aktionäre berechtigt, dem Vorstand ihre Absichten mitzuteilen, die zum Verkauf stehenden Aktien ganz oder teilweise selbst zu erwerben, und zwar zu dem Preis, der vom verkaufswilligen Aktionär in seinem Schreiben an den Vorstand genannt worden ist.

Sollte dieser Preis von den übrigen Aktionären nicht akzeptiert werden, so wird der von dem erwerbswilligen Aktionär zu zahlende Kaufpreis von einer international tätigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, auf die sich der Verkaufs- und der erwerbswillige Aktionär geeinigt haben, bestimmt.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft wird den Kaufpreis gemäß den dann allgemein anerkannten Grundsätzen der Unternehmensbewertung festsetzen.

Können sich die Beteiligten nicht binnen zwei (2) Wochen auf eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft einigen, nachdem ein Beteiligter eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft schriftlich vorgeschlagen hat, so wird die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft von dem Präsidenten des Bezirksgerichts Luxemburg bestimmt.

Mit Eingang des Schreibens am Gesellschaftssitz, mit welchem der oder die Aktionäre ihren Willen zum Ankauf zum Ausdruck gebracht haben, kommt zwischen dem Zedenten und Erstgenannten ein rechtspflichtiger Vertrag zu den genannten Bedingungen zustande. Für den Fall, dass mehrere oder sämtliche Aktionäre ihr Vorkaufsrecht ausüben wollen, müssen die zum Verkauf stehenden Aktien im Verhältnis der bereits vorher in der Gesellschaft bestehenden Aufgliederung des Kapitals aufgeteilt werden. Der Genussantritt der Aktien erfolgt sofort und der Vorstand ist verpflichtet, innerhalb kürzester Frist die entsprechenden Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen.

Der Preis wird vierzehn (14) Tage nach Genussantritt fällig, und trägt ab Fälligkeitsdatum Zinsen gemäß dem in Luxemburg gesetzlich festgelegten Zinssatz.

Sollte kein zum Vorkaufsrecht berechtigter Aktionär sein Recht binnen vierzehn (14) Tagen ausüben, so steht es dem Zedenten frei, die Aktien an den in seinem Schreiben genannten Zessionar zu veräußern.

Sollte der zum Verkauf entschiedene Aktionär hingegen beabsichtigen, seine Aktien an einen anderen Zessionar zu veräußern, so muss die in den vorhergehenden Absätzen beschriebene Prozedur erneut eingehalten werden.

Der Zedent teilt dem Vorstand die erfolgte Zession an den genannten Zessionar innerhalb einer Frist von vierzehn (14) Tagen mit.

**Art. 10. Unteilbarkeit der Aktien.** Die Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Wenn eine Aktie mehreren Eigentümern gehört, kann die Gesellschaft die Ausübung der mit dieser Aktie verbundenen Rechte so lange aufschieben, bis eine einzige Person bezeichnet wurde, um der Gesellschaft gegenüber als Aktieneigentümer aufzutreten.

**Art. 11. Schuldverschreibungen.** Auf Beschluss des Aufsichtsrates oder der Generalversammlung, der/die auch die Emissionsbedingungen festlegt, kann die Gesellschaft jederzeit Anleihen, Pfandbriefe oder ähnliche Schuldverschreibungen schaffen und ausgeben.

Wandelanleihen oder mit Zeichnungsrecht versehene Anleihen können jedoch nur auf Beschluss der Dreiviertelmehrheit der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzungsänderung, ausgegeben werden.

#### Kapitel IV. Verwaltung und Prüfung der Gesellschaft

**Art. 12. Zusammensetzung des Aufsichtsrats.** Der Aufsichtsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Aufsichtsrat wird von der Generalversammlung ernannt, die die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie ihre eventuellen Bezüge bestimmt.

Der Aufsichtsrat kann sich eine von der Generalversammlung zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

**Art. 13. Vorsitz.** Der Aufsichtsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende.

Der Vorsitzende des Aufsichtsrats leitet die Sitzungen des Aufsichtsrates und die Generalversammlungen. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle ein stellvertretender Vorsitzender des Aufsichtsrates.

**Art. 14. Sitzungen des Aufsichtsrats.** Der Aufsichtsrat hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder durch zwei Aufsichtsratsmitglieder. Eine Sitzung soll ferner einberufen werden, wenn es ein Aufsichtsratsmitglied beantragt.

Die Sitzungen des Aufsichtsrates finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden.

**Art. 15. Beratungen des Aufsichtsrats.** Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Aufsichtsrates mindestens fünf Tage vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Aufsichtsratsmitglieder zustimmen.

Die Sitzungen des Aufsichtsrates und seiner Ausschüsse können unter Nutzung der Mittel der Telekommunikation (z.B. Videokonferenz) durchgeführt werden oder einzelne Mitglieder unter Nutzung dieser Mittel der Telekommunikation teilnehmen.

In Dringlichkeitsfällen können die Aufsichtsratsmitglieder ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich, im letzteren Falle mit schriftlicher Bestätigung, abgeben.

Jedes Aufsichtsratsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Aufsichtsrates ist es erforderlich, dass die Mehrheit der Aufsichtsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist oder die abwesenden Mitglieder, die ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich abgegeben haben, gegebenenfalls zusammen mit den anwesenden oder vertretenen Mitgliedern die Mehrheit des Aufsichtsrates bilden und diese gemäß Art. 16 schriftlich festgehalten wird.

Die Beschlüsse des Aufsichtsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 16. Protokolle des Aufsichtsrats.** Die von dem Aufsichtsrat gefassten Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die von mindestens zwei der bei jeweiliger Sitzung anwesenden Mitglieder zu unterschreiben sind. Einzelne unterzeichnete Protokolle der Sitzungen des Aufsichtsrats ergeben zusammengefügt ein gültiges Sitzungsprotokoll.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Aufsichtsrates oder zwei seiner Mitglieder.

**Art. 17. Befugnisse des Aufsichtsrats.** Dem Aufsichtsrat obliegt die Überwachung und Beaufsichtigung der Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Vorstand. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 18. Ausschüsse.** Der Aufsichtsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bilden und deren Aufgaben und Befugnisse in einer Geschäftsordnung festlegen. Die Vorschriften von Artikeln 15 und 16 gelten entsprechend.

**Art. 19. Wirtschaftsprüfer.** Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt und abberufen werden.

**Art. 20. Zusammensetzung des Vorstands.** Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er wird vom Aufsichtsrat ernannt, der die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie die eventuellen Bezüge der Vorstandsmitglieder bestimmt. Der Vorstand kann sich eine vom Aufsichtsrat zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

**Art. 21. Vorsitz.** Der Vorstand bestimmt aus seiner Mitte - vorbehaltlich der Zustimmung des Aufsichtsrats - einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende.

Der Vorsitzende des Vorstands leitet die Sitzungen des Vorstands. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle das dienstälteste Mitglied des Vorstands.



**Art. 22. Sitzungen des Vorstands.** Der Vorstand hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder, im Falle seiner Abwesenheit, durch das dienstälteste Mitglied des Vorstands. Eine Sitzung soll ferner einberufen werden, wenn es ein Vorstandsmitglied beantragt.

Die Sitzungen des Vorstands finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden.

**Art. 23. Beratungen des Vorstands.** Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sowie regelmäßig anberaumten Sitzungen sollen die Sitzungen des Vorstands mindestens fünf Tage vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Vorstandsmitglieder zustimmen.

In Dringlichkeitsfällen können die Vorstandsmitglieder ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung unter Nutzung der Mittel der Telekommunikation (z.B. Videokonferenz) oder brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich, im letzteren Falle mit schriftlicher Bestätigung, abgeben.

Jedes Vorstandsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Vorstands ist es erforderlich, dass die Mehrheit der Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten ist oder die abwesenden Mitglieder, die ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich abgegeben haben, gegebenenfalls zusammen mit den anwesenden oder vertretenen Mitgliedern die Mehrheit des Vorstands bilden und dies gemäß Art. 24 schriftlich festgehalten wird.

Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 24. Protokolle des Vorstands.** Vom Vorstand gefasste Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die von mindestens zwei der bei jeweiliger Sitzung anwesenden Mitglieder zu unterschreiben sind. Einzelne unterzeichnete Protokolle der Sitzungen des Vorstands ergeben zusammengefügt ein gültiges Sitzungsprotokoll.

Der Vorstand erstellt mindestens alle drei Monate einen schriftlichen Bericht im Rahmen des Imtech Berichtswesen an den Aufsichtsrat.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Vorstands oder zwei seiner Mitglieder.

**Art. 25. Befugnisse des Vorstands.** Dem Vorstand obliegt die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft; hierzu hat er die ausgedehntesten Vollmachten einschließlich des Verfügungsrechtes. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

**Art. 26. Übertragung der Geschäftsführung an Dritte.** Der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung auf die vom Gesetz vorgeschriebenen Konzessionsträger der technischen Bereiche übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

**Art. 27. Vertretung.** Die Gesellschaft wird im Rahmen der täglichen administrativen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift eines der Vorstandsmitglieder vertreten. Im Rahmen der täglichen technischen Geschäftsführung, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines der Mitglieder des Vorstands und der Person welche gemäß Artikel 26 mit der täglichen Geschäftsführung im jeweiligen technischen Bereich betraut wurde, vertreten.

Bei Geschäften die nicht im Rahmen der täglichen Geschäftsführung liegen, wird die Gesellschaft durch zwei Mitglieder des Vorstands gemeinsam vertreten.

## Kapitel V. Generalversammlungen

**Art. 28. Zusammensetzung und Befugnisse.** Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre.

Sie setzt sich aus allen Aktieneigentümern zusammen, die berechtigt sind, ihre Stimme entweder selbst oder durch einen Bevollmächtigten unter Beachtung der gesetzlichen und satzungsgemäßen Vorschriften abzugeben.

Die durch die Generalversammlung gefassten Beschlüsse sind für alle Aktionäre, selbst die Abwesenden oder Dissidenten, bindend.

**Art. 29. Versammlungen.** Die jährliche Generalversammlung findet am letzten Freitag des Monats März um zehn (10.00) Uhr statt. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am nächsten Werktag, samstags ausgeschlossen, statt.

Außerdem kann eine außerordentliche Versammlung einberufen werden, wenn das Interesse der Gesellschaft dies erfordert. Sie muss auf Antrag der Aktionäre einberufen werden, die zusammen ein Zehntel der Aktien vertreten.

Die ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angeführten Ort statt.

**Art. 30. Einberufungen.** Sowohl die jährlichen als auch die außerordentlichen Generalversammlungen werden durch den Vorstand, den Wirtschaftsprüfer oder den Aufsichtsrat einberufen. Die Einberufungen unterliegen den gesetzlichen Bedingungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, mit dem Inhalt der Tagesordnung einverstanden zu sein.

**Art. 31. Vertretung.** Jeder Aktieneigentümer kann sich bei der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten, Aktionär oder Nicht-Aktionär, vertreten lassen.

**Art. 32. Vorsitz.** Die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des Aufsichtsrates oder einer von ihm bestimmten Person, einem seiner Mitglieder oder von einem Mitglied des Vorstands geleitet, das hierzu vom Aufsichtsrat bestimmt ist.

Der Vorsitzende soll einen Schriftführer und die Versammlung einen Stimmzähler wählen.

**Art. 33. Vertagung.** Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann auf Beschluss des Vorstandes sofort um vier Wochen vertagt werden. Auf Verlangen der Aktionäre, die mindestens ein Fünftel aller ausgegebenen Aktien haben, muss der Vorstand die Generalversammlung vertagen.

Diese Vertagung hebt jeden bereits gefassten Beschluss auf.

Die zweite Versammlung berät über die gleiche Tagesordnung. Die zwecks Zulassung bei der ersten Generalversammlung erfüllten Formalitäten sind auch für die zweite Versammlung gültig.

**Art. 34. Abstimmungen der Generalversammlungen.** Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, ausgenommen die Beschlüsse, für die laut Gesetz oder laut Satzung eine qualifizierte Mehrheit erforderlich ist, Satzungsänderungen werden in Anwesenheit der Aktionäre, die mindestens die Hälfte des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten, mit einer Zweidrittelmehrheit beschlossen. Die Abänderung der Artikel, betreffend den Gesellschaftsgegenstand, die Veränderung des Gesellschaftskapitals, die Übertragbarkeit der Aktien und die Zusammensetzung des Aufsichtsrates und des Vorstandes kann mit einer Dreiviertelmehrheit beschlossen werden.

Auch die Abänderung des gegenwärtigen Artikels kann auf Beschluss der Dreiviertelmehrheit gefasst werden.

**Art. 35. Protokolle.** Die Protokolle der Generalversammlungen werden durch die Mitglieder des Aufsichtsrates und von den Aktionären unterschrieben, die dies beantragen.

Kopien und Auszüge, die bei Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden durch zwei Vorstandmitglieder unterschrieben.

## Kapitel VI. Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

**Art. 36. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 37. Jahresabschluss.** Der Vorstand erstellt den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Anhang umfasst und legt diese Unterlagen den Aktionären innerhalb zwei (2) Monaten nach Geschäftsjahresabschluss vor.

**Art. 38. Gewinnausschüttung.** Fünf (5) Prozent des Reingewinns fließen so lange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn und solange der Reservefonds zehn (10) Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Vorstandes befindet die Generalversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Aufsichtsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Aufsichtsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei selbständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen erfolgen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Berücksichtigung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt, an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

## Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

**Art. 39. Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, gleich aus welchem Grunde diese erfolgt, wird die Liquidation durch Liquidatoren vorgenommen, die von der Generalversammlung ernannt werden. In Ermangelung einer solchen Ernennung wird die Liquidation durch den im Amte befindlichen Vorstand vorgenommen, der alsdann als Liquidationsausschuss handelt.

Die Liquidatoren verfügen über die weitestgehenden Befugnisse.

Die Generalversammlung legt gegebenenfalls die Vergütungen der Liquidatoren fest.

**Art. 40. Liquidationsversammlungen.** Die Liquidatoren oder gegebenenfalls die mit der Liquidation beauftragten Vorstandsmitglieder bilden ein Kollegium, das entsprechend den Vorschriften abstimmt, die für die Abstimmungen des Vorstandes maßgebend sind.

Alljährlich legen die Liquidatoren der Generalversammlung die Liquidationsergebnisse vor und teilen ihr gleichzeitig die Gründe mit, warum die Liquidation noch nicht abgeschlossen werden konnte. Die Versammlungen werden durch die Liquidatoren einberufen und präsiert und zwar entsprechend den Vorschriften der vorliegenden Satzung. Anlässlich der



ersten Jahresversammlung, die dem Amtsantritt der Liquidatoren folgt, müssen Letztere der Versammlung die Möglichkeit geben, über die Entlastung der letzten Vorstandsmitglieder abzustimmen.

**Art. 41. Verteilung.** Nach Begleichung aller Schulden, Kosten und Liquidationsauslagen oder nach Hinterlegung der dazu erforderlichen Beträge, werden die Netto-Aktiva zunächst dazu verwendet, den eingezahlten, nicht amortisierten Betrag der Aktien in bar oder mittels Wertpapieren zurückzuerstatten.

Wenn nicht alle Aktien im gleichen Verhältnis liberiert sind, müssen die Liquidatoren vor der Aufteilung dieser Verschiedenheit Rechnung tragen und das Gleichgewicht wieder herstellen, indem sie die Aktien vollständig gleichstellen entweder durch Aufforderung zwecks zusätzlicher Einzahlungen auf die ungenügend liberierten Aktien oder durch vorherige Barrückzahlung zugunsten der in höherem Maße liberierten Aktien. Der Saldo wird gleichmäßig auf alle Aktien verteilt.

### Kapitel VIII. Allgemeine Bestimmungen

**Art. 42. Gerichtsstand.** Für alle Streitigkeiten zwischen der Gesellschaft, ihren Aktionären, Inhabern von Schuldverschreibungen, Vorstands- und Aufsichtsratsmitgliedern und Liquidatoren hinsichtlich der Gesellschaftsangelegenheiten und hinsichtlich der vorliegenden Satzung wird der Gerichtsstand ausschließlich bei den Gerichten sein, die für den Gesellschaftssitz zuständig sind, es sei denn, die Gesellschaft würde ausdrücklich darauf verzichten.

**Art. 43. Allgemeines Recht.** Die Parteien unterwerfen sich vollständig den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie den späteren Änderungen dieses Gesetzes.

Infolgedessen werden die Bestimmungen dieses Gesetzes, von denen nicht rechtmäßig abgewichen worden wäre, angesehen, als wenn sie einen Bestandteil der vorliegenden Urkunde bilden würden, und die Klauseln, die gegen die bindenden gesetzlichen Bestimmungen verstoßen, werden als nicht geschrieben angesehen."

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden nachgenannter Verwaltungsratsmitglieder an, und zwar die Herren Aloyse WAGNER, Klaus BETZ und Jürgen ROHDE.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Aufsichtsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen in den Aufsichtsrat bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015:

- Herrn Aloyse WAGNER, geboren in Troisvierges am 24. August 1954, mit Berufsadresse in L-2557 Luxemburg, 9, rue Robert Stümper,
- Herrn Klaus BETZ, geboren in Wiesbaden am 28. Januar 1955, mit Berufsadresse in 22041 Hamburg, Hammerstrasse 32,
- Herrn Jürgen ROHDE, geboren in Naumburg/Saale am 1. März 1944, mit Berufsadresse in 22041 Hamburg, Hammerstrasse 32.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die anwesende Person, die dem Notar nach Name, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. LORRAIN, T. FELGEN, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2009. Relation MER/2009/1364. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 août 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009113620/338.

(090129086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

### **CBG Alternative Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
MJ. FERNANDES

Référence de publication: 2009113617/11.

(090136678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**EMC Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 372.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.660.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009113618/13.

(090136675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.024.

---

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113619/10.

(090136673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.337.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113621/10.

(090136670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Holstein Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

---

*Extract of the resolutions taken by the shareholder on July 15 2009:*

It is resolved to appoint in replacement of Mr. Paul Lavery as statutory auditor of the Company, the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with retroactive effect as of July 13, 2009 until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2014.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire le 15 juillet 2009:*

Il est décidé de nommer en remplacement de M. Paul Lavery comme commissaire de la Société, la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet rétroactif au 13 juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009113821/21.

(090137103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

---

**Parkstadt Investors, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

—  
*Extract of the resolutions taken by the shareholders on August 31, 2009:*

It is resolved to appoint in replacement of Mr. Paul Lavery as statutory auditor of the Company, the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with retroactive effect as of August 28, 2009 until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2014.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 31 août 2009:*

Il est décidé de nommer en remplacement de M. Paul Lavery comme commissaire de la Société, la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet rétroactif au 28 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009113822/21.

(090137107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

---

**Holleur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.515.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 13 mai 2009.  
HOLLEUR S.A.  
C. BITTERLICH / A. RENARD  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009113824/14.

(090137151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

---

**Lamsted S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2009*

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain RENARD, de Monsieur Serge KRANCENBLUM et de Monsieur Marc LIMPENS, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

LAMSTEED S.A.

A. RENARD / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009113832/19.

(090137229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

---

**Woodside Steel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.109.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour WOODSIDE STEEL GROUP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113749/15.

(090136456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Saint Benoit S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.367.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour SAINT BENOIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113753/15.

(090136448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Advantage Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009113759/11.

(090136486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**GCI Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.259.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009113727/13.

(090136328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**C.J. Boutique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.994.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Cidalia FURTADO SILVA VIEIRA, couturière, née à Ponta Delgada/Sao Jose (Portugal), le 9 décembre 1957, demeurant à L-4814 Rodange, 12, rue de la Fonderie.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une boutique de vêtements pour hommes et dames ainsi que les retouches vestimentaires.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "C.J. BOUTIQUE s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Cidalia FURTADO SILVA VIEIRA, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Cidalia FURTADO SIVA VIEIRA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est établi à L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FURTADO SILVA VIEIRA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 août 2009. Relation: CAP/2009/2934. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009118307/140.

(090141894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

### **Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,**

**(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.)**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and nine, on the first day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mr David Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, as delegate of board of directors (the "Delegatee") of "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand



Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323, pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007, represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxy holder pursuant to a power of attorney dated 6 August 2009 (a copy of which will be registered with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger of 21<sup>st</sup> July 2009 published in the Mémorial of 21<sup>st</sup> August 2009 Number 1613.

The Delegatee, acting in its capacity as delegate of the board, requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million two hundred and twenty-seven thousand four hundred and twenty-five Euro (€ 282,227,425) represented by two hundred and twenty-five million seven hundred and eighty-one thousand nine hundred and forty (225,781,940) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-nine million twenty-two thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 9,999,022,575) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million two hundred and eighteen thousand sixty (7,999,218,060) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders),

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(III) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of the Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, approved the relevant share option plan and issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issues.

The Board resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, the Delegatee, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(IV) The Delegatee decided to increase the share capital as described hereinafter and subdelegated its powers to appear before a notary public to inter alia Me Miriam Schinner on 6 August 2009.

(V) The Delegatee resolved on 6 August 2009 to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of a total of eighty-three thousand six hundred and seventy-five euro (€ 83,675) represented by a total of sixty-six thousand nine hundred and forty (66,940) shares of a nominal value of one point twenty-five euro (€1.25) each. Such increase of the issued share capital is made (i) against a contribution in cash of three hundred and eighty-two thousand eight hundred and twenty-three euro (€ 382,823) (nominal and premium) and issue of sixty-four thousand three hundred and forty (64,340) shares to Mr Jörg Deisel and (ii) by way of incorporation of reserves of three thousand two hundred and fifty euro (€ 3,250) and issue of two thousand six hundred (2,600) shares to Mr Heiko Frantzen. An amount of eighty-three thousand six hundred and seventy-five euro (€ 83,675) is allocated to the issued share capital (eighty thousand four hundred and twenty-five euro (€ 80,425) (cash contribution) and three thousand two hundred and fifty euro (€ 3,250) incorporation of reserves) and an amount of three hundred two thousand three hundred and ninety-eight euro (€ 302,398) (cash contribution) is allocated to the available share premium.

As a consequence of the increase above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of eighty-three thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 83,675) by the issue of a total of sixty-six thousand nine hundred and forty (66,940) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-two million three hundred and eleven thousand one hundred euros (€ 282,311,100) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and forty-eight thousand eight hundred and eighty (225,848,880) shares, a total of three hundred two thousand three hundred and ninety-eight euro (€ 302,398) being contributed to the share premium. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share premium and the share capital and availability of sufficient reserves for the incorporation of reserves as referred to above have been shown to the undersigned notary.

The appearing party then requested the notary to record the capital increases described above and that as a result of such increases, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million three hundred and eleven thousand one hundred Euro (€ 282,311,100) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and forty-eight



thousand eight hundred and eighty (225,848,880) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million nine hundred and thirty-eight thousand nine hundred euros (€ 9,998,938,900) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and fifty-one thousand one hundred and twenty (7,999,151,120) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)".

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the German translation:**

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und neun, am ersten Tag des Monats September,

Ist vor uns, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Erschienen:

Herr David Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, als Stellvertreter des Verwaltungsrates (der "Delegierte") der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Grossherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die Beschlüsse des Verwaltungsrates gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und am 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden, vertreten durch Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 6. August 2009 (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht).

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger am 21. Juli 2009, die im Mémorial vom 21. August 2009 Nummer 1613 veröffentlicht wurde.

Der Delegierte hat, in seiner Eigenschaft als Stellvertreter der Gesellschaft, den Notar ersucht, folgendes aufzunehmen:

(I) Das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen zweihundertsiebendzwanzig Tausend vierhundertfünfundzwanzig Euro (€ 282.227.425) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen siebenhunderteinundachtzig Tausend neunhundertvierzig (225.781.940) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) (die "Aktien"), wobei alle vorgenannten Aktien voll eingezahlt worden sind.

(II) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertneundneunzig Millionen zweiundzwanzig Tausend fünfhundertfünfundsiebzig Euro (€ 9.999.022.575) festgesetzt, und wird aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneundneunzig Millionen zweihundertachtzehn Tausend sechzig (7.999.218.060) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung der Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird),

(...) Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmaß, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist".

(III) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und vom 13. November 2007, den entsprechenden Stock Option Plan bewilligt und dabei die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten unterdrückt.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dem Delegierten, vorgeannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäß des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktienaushändigungen und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(IV) Der Delegierte entschied, das Stammkapital, wie nachfolgend aufgeführt, zu erhöhen und unterdelegierte seine Befugnisse zum Erscheinen vor dem Notar an inter alia Me Miriam Schinner am 6. August 2009.

(V) Der Delegierte beschloss am 6. August 2009 innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in einer Gesamthöhe von dreiundachtzig Tausend sechshundertfünfundachtzig Euro (€ 83.685) aufgeteilt in eine Gesamtanzahl von sechshundertsechzig Tausend neunhundertvierzig (66.940) Aktien mit einem Nennwert von eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25). Diese Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erfolgte (i) gegen Bareinlage in Höhe von dreihundertzweiundachtzig Tausend achthundertdreiundzwanzig Euro (€ 382.823) (Stammkapital und Agio) und Ausgabe von vierundsechzig Tausend dreihundertvierzig (64.340) Aktien an Herrn Jörg Deisel und (ii) durch Einbeziehung von Reserven in Höhe von drei Tausend zweihundertfünfzig Euro (€ 3.250) und Ausgabe von zwei Tausend sechshundert (2.600) Aktien an Herrn Heiko Frantzen. Ein Betrag von dreiundachtzig Tausend sechshundertfünfundachtzig Euro (€ 83.675) ist dem ausgegebenen Stammkapital zugeteilt (achtzig Tausend vierhundertfünfundachtzig Euro (€ 80.425) (Bareinlage) und drei Tausend zweihundertfünfzig Euro (€ 3.250) Einbeziehung von Reserven) und ein Betrag von dreihundertzwei Tausend dreihundertneundachtzig Euro (€ 302.398) (Bareinlage) ist dem verfügbaren Agio zugeteilt.

Als Konsequenz aus der vorangegangenen Kapitalerhöhung ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von dreiundachtzig Tausend sechshundertfünfundachtzig Euro (€ 83.685) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt sechshundertsechzig Tausend neunhundertvierzig (66.940) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertelf Tausend einhundert Euro (€ 282.311.100) aufgeteilt in zweihundertfünfundachtzig Millionen achthundertachtundvierzig Tausend achthundertachtzig (225.848.880) Aktien, ein Gesamtbetrag von dreihundertzwei Tausend dreihundertneundachtzig Euro (€ 302.398) wird zum Agio beigetragen. Der Beweis der freien Verfügbarkeit über die Beträge, die zum Agio und zum Stammkapital beigetragen werden und die Verfügbarkeit von ausreichenden Reserven für die Einbeziehung von Reserven, wie oben beschrieben, ist dem unterzeichneten Notar gezeigt worden.

Der Delegierte ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertelf Tausend einhundert Euro (€ 282.311.100) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundachtzig Millionen achthundertachtundvierzig Tausend achthundertachtzig (225.848.880) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die "Aktien"), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt,

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertachtundneunzig Millionen neunhundertachtunddreißig Tausend neunhundert Euro (9.998.938.900) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneundneunzig Millionen einhunderteinundfünfzig Tausend einhundertzwanzig (7.999.151.120) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr drei tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, Ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Unterzeichnet: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35674. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (unterzeichnet): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 08 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009118309/189.

(090142157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

### **CTI Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 12, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 94.647.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CTI Systems S.A." (numéro d'identité 1984 22 00 663), avec siège social à L-9779 Lentzweiler, 12, Op der Sang, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 94.647, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, alors de résidence à Clervaux, en date du 8 juin 1984, publié au Mémorial C, numéro 194 du 21 juillet 1984 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2625 du 16 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Eva KREMER, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Refonte complète des statuts de la société, lesquels seront désormais rédigés exclusivement en langue française.
- 2) Distribution d'un dividende extraordinaire.
- 3) Décharge aux administrateurs démissionnaires.
- 4) Nominations d'administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des formalités de convocation de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour. L'assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui seront désormais rédigés exclusivement en langue française et auront la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme régie par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, par les présents statuts et, le cas échéant, par un accord entre actionnaires opposable à la société. Un accord entre actionnaires n'est opposable à la société que s'il a été contresigné par la société agissant par son Conseil d'Administration ou un mandataire de celui-ci.

La société adopte la dénomination de 'CTI Systems S.A.'

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Lentzweiler (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans tout autre endroit à l'intérieur de la commune de Wintrange par une décision du Conseil d'Administration et dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des succursales, agences ou bureaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou son mandataire spécial.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet tout ce qui se rattache directement ou indirectement à la production, la fabrication, l'assemblage, la transformation, l'utilisation, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le transport de matières premières et produits tels que l'acier et tous autres matériaux métalliques ou non, dans toutes formes, figures et qualités, ses composés, ses substituts et ses dérivés, les substances présentant des qualités et des utilisations similaires, tous produits similaires, analogues ou connexes, tous les produits, articles et objets de quelque nature qu'ils soient fabriqués en tout ou en partie au moyen de ces matières premières entrant dans la fabrication de ces produits, articles et objets et en général toutes marchandises, tous produits, tous articles quels qu'en soit l'utilisation, l'usage et la nature et plus généralement encore toutes opérations et toutes entreprises d'affaires commerciales et industrielles.

Elle peut se livrer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

La société pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans les entreprises ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe.

Elle peut faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital social, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (4.400.000,- Euros), divisé en CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT CIN-QUANTE (175.250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, prise en conformité avec la loi et les présents statuts.

Sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale, les actions nouvelles à émettre seront offertes en premier lieu et par préférence aux propriétaires d'actions existants au prorata du nombre des actions détenues par chacun d'eux.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription doivent être faits aux époques que le Conseil d'Administration déterminera.

Tout versement appelé s'impute sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

L'actionnaire qui, après un préavis de quinze jours, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, est en retard de satisfaire à tout appel de fonds sur les actions doit bonifier à la société les intérêts calculés à huit pour cent l'an, à dater du jour de l'exigibilité du versement. Le Conseil d'Administration peut, en outre, après un second avis resté sans résultat donné un mois après le premier avis dans les mêmes conditions de forme et accordant un nouveau délai de paiement de sept jours, avec avertissement qu'à défaut de paiement au terme des sept jours, l'actionnaire sera déchu de ses droits sur les actions en question, le tout sans préjudice du droit de lui réclamer le restant dû, ainsi que tous dommages-intérêts et sans préjudice de l'exercice même simultané de tous autres droits.

L'exercice du droit de vote afférent aux actions sur lesquelles des versements appelés n'ont pas été effectués est suspendu aussi longtemps que ces versements n'ont pas été effectués.

Le Conseil d'Administration peut autoriser les actionnaires à libérer leurs titres par anticipation; dans ce cas, il détermine les conditions auxquelles les versements anticipatifs sont admis.

**Art. 8. Nature des actions.** Toutes les actions de la société sont nominatives et ne peuvent pas être converties au porteur. La société tiendra à tout moment un registre des actions nominatives.

**Art. 9. Cession des actions.** Sauf à être restreint par un accord entre actionnaires opposable à la société, les actions de la société peuvent être librement cédées entre actionnaires ou à des tiers.

Si un tel accord entre actionnaires opposable à la société devait exister, la société serait en droit de refuser d'inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession qui n'aurait pas été faite en conformité avec les dispositions dudit accord.

**Art. 10. Indivisibilité des actions.** Les droits et obligations attachés à une action la suivent en quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale prises conformément aux lois en vigueur.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action quant aux droits attachés à une action et notamment au regard de l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plus d'une personne, la société a le droit de suspendre les droits y attachés jusqu'à ce que les intéressés se soient mis d'accord pour la désignation, à l'égard de la société, d'un titulaire

unique. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un nu-proprétaire et un usufruitier ou entre un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 11. Héritiers, Ayants cause et Créanciers.** Les héritiers, ayants cause ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les livres, biens et valeurs de la société, les frapper d'opposition, ni demander le partage ou la licitation du fonds social, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Les mêmes restrictions que celles prévues à l'article neuf ci-dessus s'appliquent au cas de cession au profit d'un héritier, ayant cause ou créancier.

### Titre III - Administration, Direction, Représentation

**Art. 12. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de six membres au plus, actionnaires ou non, nommés chaque année par l'Assemblée Générale. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple par les actionnaires délibérant en Assemblée Générale ou d'une décision écrite prise par l'intégralité des actionnaires et notifiée par écrit à la société.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants (à moins qu'ils ne soient réélus) cesse immédiatement après la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 13. Vacance.** En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et une obligation à la cooptation à la charge des administrateurs restants peut être décidée par l'Assemblée Générale ou un accord entre actionnaires opposable à la société. L'Assemblée Générale lors de sa première réunion, procédera dans ce cas à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de l'administrateur qu'il remplace, à moins que les actionnaires n'en décident autrement.

Durant toute période où le Conseil d'Administration ne serait pas entièrement formé selon les directions de l'Assemblée Générale ou d'un accord entre actionnaires opposable à la société, celui-ci n'est pas autorisé à prendre des décisions autres que des décisions de nature urgente visant la sauvegarde des intérêts de la société jusqu'à ce que le Conseil d'Administration soit à nouveau formé au complet.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil D'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et un vice-président.

Il peut constituer un Comité de Direction composé de un ou plusieurs de ses membres ou d'autres personnes choisies par lui. Le Comité de Direction exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut en outre déléguer, en se conformant aux dispositions légales, la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués, chargés également de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration, ou déléguer des pouvoirs à toutes personnes, choisies dans ou hors son sein, actionnaires ou non, soit en ce qui concerne la gestion journalière des affaires sociales, soit en ce qui concerne la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales, le tout sans préjudice à l'exercice direct par lui-même de ses attributions.

Le Conseil d'Administration fixe les pouvoirs ainsi que la rémunération des personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent.

Le Conseil d'Administration peut conférer à toute personne, les pouvoirs pour accomplir un ou plusieurs actes spécialement déterminés ou encore un pouvoir général de représentation. Il peut autoriser toute substitution ou subdélégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration nomme et révoque les fondés de pouvoir dont la signature peut engager la société. Il arrête les modalités moyennant lesquelles ceux-ci peuvent engager la société.

**Art. 15. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil D'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit, moyennant consentement de tous ses membres, à tout autre endroit.

Les réunions sont convoquées par écrit (par courrier, télécopie ou courrier électronique suivi d'une télécopie) adressé à chaque membre du Conseil d'Administration avec un préavis de 8 (huit) jours au moins. La convocation contiendra la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et sera adressée à la dernière adresse indiquée par les membres du Conseil d'Administration à la société. Les réunions sont convoquées par le président ou, alternativement, deux administrateurs. Tout administrateur a le droit de joindre un point à l'ordre du jour si demande écrite (par courrier, télécopie ou courrier électronique suivi d'une télécopie) en est faite au président ou aux deux administrateurs visés, cette demande devant se faire avec un préavis de 2 (deux) jours avant la réunion.

En cas d'urgence, les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir avec un préavis de 2 (deux) jours. Dans cette hypothèse, la nature et les motifs de l'urgence sont à indiquer dans l'avis de convocation. Dans l'hypothèse où tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés à une réunion du Conseil d'Administration et déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion pourra se tenir sans avis de convocation préalable et le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.



Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées et animées par son président ou, en son absence, son vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président, la réunion sera présidée par un administrateur désigné à la majorité des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur empêché ou absent peut donner par écrit procuration à un autre membre du Conseil d'Administration afin de le représenter à une réunion du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place. L'administrateur ayant donné une telle procuration est réputé présent pour la détermination du quorum de présence et de la majorité des administrateurs. Un administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues.

Les membres du Conseil d'Administration participant au Conseil d'Administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant la participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue, sont réputés présents pour la détermination du quorum de présence et de la majorité des administrateurs. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Le Conseil d'Administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Quorum.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée et si au moins deux de ses membres sont présents.

Un accord entre tous les actionnaires de la société et opposable à celle-ci peut augmenter ce quorum, auquel cas la règle de quorum prévue dans cet accord entre actionnaires se substitue au quorum statutaire.

L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération, mais il est tenu compte de sa personne au regard du quorum ci-avant mentionné.

Il est spécialement rendu compte, à la première Assemblée Générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un ou plusieurs des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 17. Délibération.** Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Un accord entre tous les actionnaires de la société et opposable à celle-ci peut modifier ce mode de délibération, auquel cas le mode de délibération prévu dans cet accord entre actionnaires se substitue au mode de délibération statutaire.

Nonobstant à ce qui précède, les décisions signées par tous les administrateurs, seront considérées comme valables comme si elles étaient prises à une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée et tenue. Ces consentements par écrit peuvent être donnés en un seul document ou en plusieurs documents semblables.

**Art. 18. Procès-verbaux.** Les délibérations des réunions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les administrateurs ayant pris part à la séance. Les copies et les extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président ou en son absence, le vice-président ou deux administrateurs.

**Art. 19. Signatures.** La société n'est engagée à l'égard de tiers que par la signature des mandataires ou délégués du Conseil d'Administration agissant dans la limite de leurs pouvoirs.

La société n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables que moyennant les signatures prescrites par le présent article.

**Art. 20. Indemnités.** L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une indemnité ou des jetons de présence. Les administrateurs sont en droit de se faire rembourser les frais engagés dans le cadre de leur mandat contre remise à la société de justificatifs probants.

Le Conseil d'Administration peut également accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales permanentes ou temporaires, des indemnités fixes ou variables.

#### **Titre IV - Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 21. Pouvoirs.** L'Assemblée Générale des actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

Ses décisions régulièrement prises sont obligatoires pour tous les actionnaires, y compris les absents, les dissidents et les incapables.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire autoriser ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'Assemblée Générale désigne et révoque les administrateurs ainsi que le réviseur d'entreprises. Elle sera appelée à approuver les comptes annuels de la société établis par le Conseil d'Administration et à décider de l'affectation du résultat de l'année.

**Art. 22. Représentation.** Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales par des mandataires. Le Conseil D'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées à l'endroit et dans le délai qu'il fixe.

**Art. 23. Convocations.** Le Conseil d'Administration est en droit de convoquer l'Assemblée Générale et d'en fixer l'ordre du jour. Celui-ci est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

**Art. 24. Assemblée générale ordinaire.** Chaque année il est tenu une Assemblée Générale ordinaire, qui se réunit le dernier mardi du mois d'avril, à dix heures, au siège de la société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations. Si le dernier mardi du mois d'avril est un jour férié légal, l'Assemblée Générale ordinaire a lieu le jour ouvrable suivant au même endroit et à la même heure.

**Art. 25. Mode de convocation.** Des lettres recommandées contenant l'ordre du jour pour les Assemblées Générales, doivent être envoyées aux actionnaires quinze jours au moins avant la date à laquelle l'Assemblée Générale est tenue, à leur adresse figurant dans le registre des actions nominatives mais sans qu'il doive être justifié par la société de l'arrivée à destination de pareilles lettres. La preuve de la mise à la poste pourra toutefois être exigée de la société. Lorsque toutes les actions sont présentes ou représentées à une Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans avis préalable et délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour décidé d'un commun accord entre les actionnaires.

**Art. 26. Assistance aux assemblées générales.** Les propriétaires d'actions nominatives ne sont admis à l'Assemblée Générale que pour autant que leurs actions soient inscrites à leur nom au moins cinq jours francs avant la réunion. Au cas où une Assemblée Générale est tenue sans avis de convocation préalable, les actions doivent être inscrites au nom de leur propriétaire avant le début de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs et le réviseur d'entreprises peuvent toujours, sans avoir à accomplir de formalités, assister aux Assemblées Générales et y prendre la parole mais ne pourront y exercer que le droit de vote qui se rattache aux actions qui leur appartiennent ou qu'ils représentent.

**Art. 27. Nombre de voix.** Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 28. Bureau.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président ou toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

Le président de l'Assemblée Générale désigne le secrétaire et l'Assemblée Générale désigne deux scrutateurs qui forment, ensemble avec le président et le secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale.

**Art. 29. Ordre du jour.** L'Assemblée Générale ne délibère que sur les objets portés à l'ordre du jour.

Aucun objet proposé par les actionnaires ne doit être mis à l'ordre du jour, s'il n'est signé par des actionnaires représentant dix pour cent au moins du capital souscrit. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 30. Quorum et Décisions.** Sauf dans les cas déterminés par la loi, l'Assemblée Générale statue valablement quelque soit le nombre d'actions représentées et les délibérations sont prises à la majorité des voix exprimées.

**Art. 31. Modification des statuts.** L'Assemblée Générale des actionnaires, en se conformant aux dispositions légales en vigueur au moment de sa réunion, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, mais elle ne peut changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires (autrement que moyennant une augmentation de capital) qu'à l'unanimité des actionnaires.

**Art. 32. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration, par le Vice-Président ou par deux administrateurs.

## **Titre V - Bilan, Contrôle, Affectation du Résultat**

**Art. 33. Écritures sociales.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration tiendra les livres et établira le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils sont exigés par la loi.

**Art. 34. Contrôle des comptes.** Le contrôle des comptes annuels de la société est confié à un réviseur d'entreprises nommé pour un terme ne pouvant excéder trois ans. Il est rééligible.

Les pouvoirs de contrôle des comptes annuels attribués au réviseur d'entreprises correspondent à ceux qui lui sont conférés par les dispositions légales en vigueur.

**Art. 35. Répartition des bénéfices.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

**Art. 36. Dissolution, Perte du capital.** Les actionnaires peuvent à tout moment décider la dissolution de la société en se conformant aux conditions de majorité prévues par la loi.

En cas de perte de la moitié du capital social, le Conseil d'Administration doit soumettre à l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions légales, la question de la dissolution de la société.

Si la perte atteint les trois quarts du capital social, la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions qui se sont exprimées à l'Assemblée Générale.

**Art. 37. Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation est faite suivant le mode indiqué par l'Assemblée Générale qui nomme le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges et des frais de liquidation, l'actif net sert à rembourser aux actions le montant du capital obtenu en divisant ce capital par le nombre d'actions. Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder au remboursement, doivent tenir compte de cette diversité de situation et rétablir l'égalité entre toutes les actions, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le surplus disponible est réparti à parts égales entre toutes les actions."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de distribuer un dividende extraordinaire de 6'675'469,83 EUR (six millions six cent soixante-quinze mille quatre cent soixante neuf euros et quatre-vingt trois cents) aux actionnaires inscrits à ce jour au registre des actionnaires de la société. Ce dividende extraordinaire viendra en diminution des résultats reportés non-encore distribués dont peuvent librement disposer les actionnaires et est payable dès ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a pris acte des démissions de Messieurs Robert DENNEWALD et Marc REIFFERS en leurs qualités d'administrateurs de la société.

Après avoir remercié les concernés de leurs efforts dévoués au développement de la société, l'assemblée leur accorde la décharge pleine et entière.

#### *Quatrième résolution*

Compte tenu des postes d'administrateurs devenus vacants, l'assemblée décide de nommer les personnes suivantes administrateurs de la société jusqu'au 27 avril 2010, date de la prochaine Assemblée Générale ordinaire appelée à se prononcer sur le résultat de l'exercice en cours:

- Monsieur Georges RASSEL, ingénieur, né à Luxembourg le 23 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32 rue d'Alsace;

- Monsieur Frank WAGENER, maître en sciences économiques, né à Luxembourg le 5 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32 rue d'Alsace;

- Monsieur Marco VALENTINY, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 24 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 19-21 Boulevard Royal.

Le Conseil d'Administration est par conséquent désormais composé des membres suivants:

- Madame Eva KREMER

- Monsieur Georges RASSEL

- Monsieur Georges SCHMIT

- Monsieur Marc SOLVI

- Monsieur Frank WAGENER

- Monsieur Marco VALENTINY

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.



Signé: KREMER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2009. Relation: CAP/2009/2856. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009118310/328.

(090142206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

### **Duchess I CDO S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.958.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of August,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DUCHESS I CDO S.A.", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed drawn up on 4 December 2000 by the notary public, Joseph Elvinger, pre-named and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 78958 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 433 dated 12 June 2001, page 20738 (the "Company").

The Articles have been amended since the incorporation of the Company by the notarial deeds listed below:

- a deed drawn up by the notary public, Maître Paul Frieders, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 February 2001, published in the Mémorial under number 867 dated 11 October 2001, page 41571; and
- a deed drawn up by the notary public, Maître Paul Frieders, pre-named, on 4 May 2001, published in the Mémorial under number 1115 dated 6 December 2001, page 53475.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting also elects as scrutineer Mr Galiotto, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the one thousand two hundred forty (1240) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The meeting has been called for with the following agenda:

#### *Agenda*

1) To resolve to put the Company under the scope of the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") by amending its Articles accordingly.

2) To amend therefore article 17 of the Articles by inserting the following wording in connection with the previous resolution, which shall read as follows:

#### **"Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The corporation shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended."

3) To completely redraft article 12 of the Articles, which shall read as follows:

#### **"Title IV. - Supervision**

##### **Art. 12.**

12.1 The accounts of the corporation are audited, by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) who are appointed by the Board of Directors.

12.2 The independent auditor(s) is/are re-eligible."

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The shareholders resolve to put the Company under the scope of the Securitisation Law by amending its Articles accordingly.

*Second resolution*

Following the previous resolution, the Shareholders resolve to amend therefore article 17 of the Articles by inserting the following wording in connection with the previous resolution, which shall read as follows:

**"Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The corporation shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended."

*Third resolution*

The shareholders resolve to completely redraft article 12 of the Articles, which shall read as follows:

**"Title IV. - Supervision**

**Art. 12.**

12.1 The accounts of the corporation are audited, by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) who are appointed by the Board of Directors.

12.2 The independent auditors are re-eligible."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour d'août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Duchess I CDO S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 4 décembre 2000 par le notaire, Joseph Elvinger, prénommé, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78958 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 433 du 12 juin 2001, page 20738 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés depuis la constitution de la Société par les actes notariés repris ci-dessous:

- un acte reçu par le notaire, Maître Paul Frieders, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 20 février 2001, publié au Mémorial sous le numéro 867 du 11 octobre 2001, page 41571; et

- un acte reçu par le notaire, Maître Paul Frieders, prénommé, le 4 mai 2001, publié au Mémorial sous le numéro 1115 du 6 décembre 2001, page 53475.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Régis Galiotto prénommé.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations "ne varietur", une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent quarante (1240) actions, représentant l'intégralité du capital social de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les actionnaires ayant

été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'assemblée à été appelée sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1) Décider de placer la Société sous le champ d'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi Titrisation") en modifiant en conséquence ses Statuts.

2) De modifier par conséquent l'article 17 des Statuts en insérant la formulation suivante en connexion avec la résolution précédente, lequel sera lu comme suit:

**"Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Toutes les matières non régies par ces statuts sont à interpréter en conformité avec les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée."

3) De complètement reformuler l'article 12 des Statuts, lequel sera lu comme suit:

**"Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.**

12.1 Les comptes de la société sont audités, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par le Conseil d'Administration.

12.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligibles."

4) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 16 des Statuts:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de soumettre la Société de placer la Société sous le champ d'application de la Loi Titrisation en modifiant en conséquence ses Statuts.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier par conséquent l'article 17 des Statuts en insérant la formulation suivante en connexion avec la résolution précédente, lequel sera lu comme suit:

**"Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Toutes les matières non régies par ces statuts sont à interpréter en conformité avec les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée."

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident de complètement reformuler l'article 12 des Statuts, lequel sera lu comme suit:

**"Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.**

12.1 Les comptes de la société sont audités, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par le Conseil d'Administration.

12.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligibles."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Relation: LAC/2009/35485. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009118312/153.

(090142174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**ABC 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 108.996.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorze juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABC 2000 SA, avec siège social à L-9647 Doncols, 9, Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES en date du 18 août 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN en date du 27 juillet 1999, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.996

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Madeleine MEIS, demeurant à L-9647 DONCOLS, Duerfstrooss 96,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie FRASELLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Approbation des comptes arrêtés au 14 juillet 2009
2. Démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes avec décharge
3. Dissolution de société et clôture de la liquidation

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené l'associé unique à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social suivant un rassemblement des actions, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 14 juillet 2009.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la dissolution de la société avec effet immédiat, et de clôturer la liquidation de la société.

*Dissolution*

L'actionnaire unique présent déclare que le capital de la société est fixé à un million deux cents cinquante mille francs belges (1.250.000,-BEF) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1000 BEF) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société "ABC 2000 SA".

Il déclare encore que l'activité de la société a cessé.

Qu'il est investit de tout l'actif restant et expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social. Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 900,-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Meis, G. Bertrand, N. Fraselle, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juillet 2009 - WIL/2009/601 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 24 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009118323/72.

(090141829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**Tigridia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 147.998.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of August.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Philip NIARCHOS, businessman, residing at Via Marguns 31, CH-7500 ST. Moritz, duly represented by Mr Luc BRAUN residing professionally in 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in ST-Moritz, on July 27<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of " Tigridia S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, preferred equity certificates, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner except by public issuance, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures, except by public issuance. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

## **Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by six hundred (600) corporate units with a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

## **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the single signature of a manager.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and nine.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts are established by the managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.



#### Title IV. Winding up - Liquidation

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and Payment*

The appearing person represented as described above has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Member	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of corporate units
Philip NIARCHOS . . . . .	18,000	18,000	600

The 600 (six hundred) corporate units of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of USD 18,000 (eighteen thousand US dollars) is as of now available to the Company.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

##### *Resolutions of the sole member*

The Sole Member of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L- 2120 Luxembourg 16, Allée Marconi.
2. The number of managers is set at 3 (three).
3. The following persons are appointed as managers for an undefined duration:
  - Mr Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, residing at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
  - Mr Horst Schneider, Diplomkaufmann, residing at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
  - Mr Philip Niarchos, businessman, residing at Via Marguns 31, CH-7500 ST. Moritz.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le cinquième jour du mois d'août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philip NIARCHOS, businessman, demeurant à Via Marguns 31, CH-7500 ST. Moritz, dûment représenté par Monsieur Luc BRAUN, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à ST.Moritz, le 27 juillet 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.



## Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "Tigridia S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-) représenté par six cents (600) parts d'une valeur nominale de trente US dollars (USD 30,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a souscrit et libéré par apport en numéraire les montants suivants:

Associé	capital souscrit	capital libéré	nombre de parts
sociales			
Philip NIARCHOS . . . . .	18,000	18,000	600

Les 600 (six cents) parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que la somme de dix-huit mille (USD 18.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois)
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Monsieur Horst Schneider, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Monsieur Philip Niarchos, businessman, demeurant à Via Marguns 31.CH-7500 ST-Moritz.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Luc Braun, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118329/342.

(090142008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**Plastics International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 52.059.

Les comptes annuels au 18.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113016/10.

(090135614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.371.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2006:*

- Ramon Guibert de Encio, résidant professionnellement au Balmes. 87. 2°-1°, 08008 Barcelona, Espagne, est nommé Administrateur de catégorie B au Conseil d'Administration.

Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2007:*

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- LARRANZA XXI S.L., Carretera de Logrono, 26. Oyon, 01320 Alava, Espagne (N° d'immatriculation B-01368901. Registro Mercantil de Alava, País Vasco, Espagne)

- NEOTINEA S.L., Conde de Aranda. 14 1<sup>a</sup> planta, 28001 Madrid, Espagne (N° d'immatriculation B-83674267. Registro Mercantil de Madrid, Espagne)

- LOBOSAN, S.L., C/ Velázquez 135, 28006 Madrid, Espagne. (N° d'immatriculation B-80390248. Registro Mercantil de Madrid, Espagne)

- RIABORA, S.L., C/ Ortega y Gasset 8- 6°, 28006 Madrid, Espagne. (N° d'immatriculation B-83302091, Registro Mercantil de Madrid, Espagne)

- EL ARVERJAL, S.L., C/ Gutiérrez Solana 1. 2°, 28036 Madrid, Espagne. (N° d'immatriculation B-78399714, Registro Mercantil de Madrid, Espagne)

- OESTY, S.L., Platerias 1-1pta, 28036 Madrid, Espagne. (N° d'immatriculation B-80422843. Registro Mercantil de Barcelona, Espagne)

- INCOMUSA S.L., Balmes 87-2° 1°, 08008 Barcelona, Espagne. (N° d'immatriculation B-82089236. Registro Mercantil de Madrid, Espagne)

- Rosp Corunna Participaciones Empresariales, S.L., Plaza de María Pita 17, 15001 A Coruña, Espagne. (N° d'immatriculation B-15792278, Registro Mercantil de la Coruña, Espagne)

- KINTOA INVESTMENTS, S.L., Avenida Carlos III. 13-15 -4°A, 31002 Pamplona, Espagne. (N° d'immatriculation B-31836513. Registro Mercantil de Navarra, Espagne)

- URBANIZACION LA FLORIDA, S.L., Ronda de los Tejares 34, 14008 Cordoba, Espagne. (N° d'immatriculation B-14108104. Registro Mercantil de Córdoba, Espagne)

Les mandats des Administrateurs ci-dessus mentionnés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Régime de signature statutaire: La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de tout administrateur de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de tout administrateur de Catégorie A et de tout administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 3 août 2009.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009104010/44.

(090125137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Assumption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.884.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009113015/11.

(090135511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 77.200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB DAME LP S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009113031/12.

(090135809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Falcon Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 143.150.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009113032/12.

(090135597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**EI-Maxi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 122.271.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2009113033/11.

(090135830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.151.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, en août 2009.

*Pour LB DAME S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009113035/13.

(090135813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Genepharm International, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 96.723.

Il résulte d'une lettre en date du 24 août 2009 que Marcel Stéphany a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de Gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust & Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113165/13.

(090135665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Nous vous informons que l'Administrateur Alain Raquepas, gérant B de la Société CAE Euroco S.à r.l. ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 70621, a changé son adresse de 435, Rutledge Street, CDN - J4R 1L4 Québec à 225 Boulevard de Montrose, Saint-Lambert, CDN - J4R 1X4 Québec, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAE Euroco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2009113166/17.

(090135672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.165.663,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Il résulte des Résolutions des Actionnaires en date du 18 août 2009 de la Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée à compter du 1 juillet 2009 pour une durée de six années:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965, à Brentwood, Royaume Uni, demeurant à 60, Lessar Avenue, Londres SW4 9HQ, Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant B suivant:

Madame Tian Tan, née le 3 septembre 1953 à Johor, Malaisie, demeurant à 28, Norland Square, W11 4PV Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Welman

Gérant A

Référence de publication: 2009113167/19.

(090135689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**BTF S.A., Biolaser Technologies et Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 128.849.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2009*

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la démission Monsieur Luc VANDENITTE, demeurant à B-1180 BRUXELLES, 212, Avenue Coghen, en tant qu'administrateur de la société.

Signature.

Référence de publication: 2009113147/11.

(090135586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 77.200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

—  
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

LB DAME LP S.à r.l

Michael Denny

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2009113156/17.

(090135806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—  
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

LB DAME S.à r.l.

Michael Denny

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2009113157/17.

(090135812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---



**BTF S.A., Biolaser Technologies et Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 128.849.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2009*

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la démission Monsieur Joseph LAMPARSKI demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, Léandre Lacroix, en tant qu'administrateur de la société.

Signature.

Référence de publication: 2009113146/11.

(090135582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Saman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.514.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange en date du 3 août 2009 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 3 août 2009.

SAMAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2009113140/16.

(090135787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**British Vita (Lux III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.470.480,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

—  
I. Par résolutions signées en date du 3 juillet 2009, l'associé unique a nommé:

- Graham Maundrell, avec adresse professionnelle à 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. Par résolutions signées en date du 17 août 2009, l'associé unique a nommé:

- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. La fonction exacte de Joseph Henry Menendez est gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113109/21.

(090135529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---